

POLITIQUE DE LOCATIONS DE SALLES PRESBYTÈRE ET ÉGLISE



Centre communautaire

Richard-Goulet | Granby



CORPORATION
DE DÉVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIRE
de la Haute-Yamaska

Table des matières

Politique de location de salles au CCRG	3
Presbytère et Église.....	3
Ouverture de dossier pour les nouveaux clients.....	3
Admissibilité des activités dans les salles de location.....	3
Heures d’ouvertures du Centre.....	4
Contrat & Facturation.....	4
Fonctionnement	4
Modes de paiement	5
Tarifs des locations.....	5
Fin de semaine.....	6
Exclusivité pour les membres de la CDC Haute-Yamaska	6
Annulation	6
Propreté des lieux.....	7
Perte – Vol	7
Modes de réservation	7
Confidentialité des locateurs.....	7
Ordre de priorité	8
Livraison de matériel, marchandises.....	8
Affichage de vos activités section presbytère.....	8
Animaux.....	8
Permis d’alcool	8
Demande d’utilisation d’un bien municipale	9
Service incendie de Granby.....	9
Procédure d’évacuation	9
Sécurité.....	10
Bâtiment accessible et adapté : section Presbytère seulement	12
Personnes à mobilité réduite	12
Cellulaire.....	12
Stationnement.....	13
Environnement	13
Restaurants et traiteurs.....	13
Services à faible coût.....	13

Contactez-nous.....	13
Descriptions des salles.....	15

Politique de location de salles au CCRG Presbytère et Église

Salles 119 – 208 – 222 – 323 – nef – chœur– sous-sol

Cette politique s'adresse aux gestionnaires des organisations qui louent des salles au Centre communautaire Richard Goulet. Nous vous prions de communiquer les informations de ce document aux membres de votre équipe concernés, à vos formateurs, formatrices et à vos participants, participantes.

Ouverture de dossier pour les nouveaux clients

Lors de votre première réservation, nous vous ferons remplir et signer un document nous permettant de compléter votre dossier d'inscription. Par cette signature, vous vous engagez à respecter le fonctionnement et les règlements se rapportant aux locations de salles au Centre communautaire Richard Goulet.

Admissibilité des activités dans les salles de location

Prenez note que les salles du Centre communautaire (presbytère) ne sont pas utilisées pour des activités culturelles (chants, arts, etc.) ou sportives (à l'exception de la salle nef l'église).

Les mariages et les fêtes familiales ne sont pas permis au Centre communautaire. Par fête familiale, nous entendons des rassemblements en grand groupe avec musique, nourriture ou ambiance festive. Les rassemblements familiaux visant à parler et à échanger sont permis pourvu qu'il n'y ait de pas musique et que le calme soit respecté.

Les activités des groupes communautaires ou sportifs ou de groupes de citoyens mobilisés sont généralement toutes acceptées, pourvu qu'elles n'endommagent pas les espaces de location.

Les réunions d'équipes de travail, de conseils d'administration, d'Assemblée générale annuelle, les événements à vocation sociale ou communautaire, les groupes de soutien, les rencontres d'interventions individuelles sont généralement acceptées. Les événements spéciaux corporatifs et communautaires sont généralement acceptés à l'exception des fêtes de travail.

Le CCRG se réserve le droit refuser toute demande de location.

Heures d'ouverture du Centre

Heures d'ouverture régulières (début septembre à fin juin) :

Du lundi au vendredi de 8 h à 22 h

Samedi et dimanche fermé

Heures d'ouverture d'été (fin juin au début septembre) :

Du lundi au vendredi de 8 h à 16 h

Samedi et dimanche fermé

Les réservations en dehors des heures d'ouverture sont généralement refusées pour des questions de sécurité.

Contrat & Facturation

Lors de votre réservation, nous vous ferons remplir et signer un contrat de location afin d'avoir une entente écrite et confirmée entre les deux parties. Par cette signature, vous vous engagez à respecter le fonctionnement et les règlements se rapportant aux locations de salles au Centre communautaire. Notez que le contrat peut être réglé pour une saison complète afin d'éviter de signer un nouveau contrat à chaque location. La Corporation de développement communautaire de la Haute-Yamaska (CDCHY) a le mandat de gestion du Centre en collaboration avec la ville de Granby. L'équipe de la CDCHY dédiée à la gestion du Centre coordonne la location de salles et s'occupe de facturer mensuellement les organismes qui ont utilisé des salles au cours du dernier mois. Les demandes doivent être logées auprès la personne responsable de l'accueil et de la logistique idéalement par le courriel accueil@cdchauteyamaska.ca ou par téléphone au 450 378-0151.

Lors de votre première location, vous devrez payer le montant total de votre location avant celle-ci. La facture vous sera envoyée par courriel au début du mois suivant. Toute facture doit être payée dans un délai de 30 jours à compter de la date de facturation de celle-ci.

Fonctionnement

Lors d'une réservation aux heures d'ouverture du Centre, présentez-vous au bureau d'Accueil et logistique, local # 111, afin que l'on puisse déverrouiller la porte de la salle que vous avez louée.

C'est à ce moment que les accessoires et le matériel empruntés vous seront remis. Vous êtes responsables de vérifier que le matériel est en bon état lorsque vous en prenez possession. Vous devez rapporter le matériel au bureau # 111, après utilisation. Si la personne responsable de l'accueil et de la logistique n'est pas présente, vous pouvez rapporter le matériel aux autres membres de l'équipe de la CDC Haute-Yamaska, soit les bureaux # 110 ou # 105.

En l'absence de la personne responsable de la location, la personne à l'accueil n'est pas autorisée à ouvrir la porte de la salle que vous avez louée à vos

participants, participantes ou à une personne, sauf si vous aviez donné le nom d'une autre personne autorisée et responsable.

Modes de paiement

1. Virement Interac; à comptabilite@cdchauteyamaska.ca
2. Chèque au nom de la CDC Haute-Yamaska;
3. Dépôt direct;
4. Argent comptant.

N.B. : Nous ne prenons pas les cartes de débit ni de crédit.

Tarifs des locations

Les locations sont en bloc de 4 heures de 8 h -12 h, 13 h -17 h ou 18 h -22 h. Les locations sont possible entre 12h et 13h, excepté pour la salle 222 qui ne peut pas être louée entre 12 h à 13 h et doit être libre pour 12 h (cuisinette des employés).

Notez que nous n'offrons pas de tarif réduit pour des locations cycliques (à toutes les semaines) ou des locations à plus long terme (un mois de location continu). Le coût demeure le même multiplié par le nombre de locations.

Tableau des tarifs de location des salles polyvalentes presbytère

Bloc de 4 heures	Salles 208 & 222	Salle 119	Salle 323
OBNL – membres de la CDC H-Y	20 \$	25 \$	50 \$
OBNL (enregistré au Registraire des entreprises du Québec) sous condition / Citoyens mobilisés (projet collectif)	40 \$	50 \$	100 \$
Citoyens / Entreprises privées / paragouvernementales / Autres	80 \$	100 \$	200 \$

Tableau des tarifs de location des salles église

Bloc de 4 heures	Salles nef – chœur	Sous-sol
OBNL – membres de la CDC H-Y	55 \$	25\$
OBNL (enregistré aux Registraires entreprises du Québec) sous condition Citoyens mobilisés : projet collectif	110 \$	30\$
Entreprises privées/ paragouvernementales Citoyens /Autres	200 \$	100\$

*Les tarifs sont sujets à changement sans préavis. Prenez-en note que des frais peuvent s'appliquer et que des demandes peuvent être refusées dépendant du type d'événement dans la salle.

Fin de semaine

Les locations durant la fin de semaine sont possibles seulement si un appariteur est disponible. L'appariteur est généralement présent du lundi au vendredi jusqu'à 22 h. Étant donné le défi d'avoir un appariteur formé pour des demandes ponctuelles, les locations en fin de semaine sont souvent refusées. Quand cela est possible, des coûts supplémentaires de 20 \$ / heure sont à prévoir pour les locations les samedis et dimanches, et ce pour un minimum de 3 heures, Les frais d'appariteur ne s'appliquent pas aux organismes locataires en permanence au Centre.

Exclusivité pour les membres de la CDC Haute-Yamaska

Les membres de la CDC Haute-Yamaska ont droit à une plage horaire gratuite par mois pour leur réunion de conseil d'administration ainsi qu'une plage horaire gratuite par année pour la tenue de leur assemblée générale annuelle.

Les membres de la CDC Haute-Yamaska peuvent également profiter de tarifs bas pour la location de salle.

Annulation

Vous pouvez annuler sans frais une réservation si vous nous avertissez **48 heures ouvrables** avant la date de réservation **section de l'église** et de **48 heures ouvrables** avant la date de réservation **section presbytère**. Après ce délai, des frais de 50 % du coût de votre location vous seront facturés. Si des frais d'appariteur étaient prévus avec votre location, ceux-ci vous seront facturés aussi.

Lorsque vous annulez une salle, vous devez envoyer un courriel à l'adresse suivante : accueil@cdchauteyamaska.ca. Seules les annulations transmises par courriel sont valides.

En cas d'une intempérie, tempête de neige, ou une urgence qui nécessite la fermeture du Centre, nous vous en aviserons par courriel ou par notre page Facebook le plus rapidement possible, aucun frais ne vous sera chargé.

Si vous utilisez une salle trop grande pour vos besoins (exemple : une salle de 24 personnes pour une réunion de 8 personnes), nous nous réservons le droit de déplacer la salle votre location afin d'accommoder les autres organismes ayant besoin d'une salle plus grande. La responsable de l'accueil et de la logistique communiquera avec la personne responsable inscrite au contrat de

location au cas échéant. Du même fait, s'il n'y a pas de petite salle disponible, nous vous offrirons une plus grande salle sans frais supplémentaire.

Si votre réunion empiète sur deux plages horaires (exemple : 10h à 14h), sachez que deux plages horaires vous seront facturées.

Propreté des lieux

Notez que lors de votre arrivée, dans la **section presbytère** les tables et les chaises sont disposées d'une manière précise. Nous vous demandons de les replacer de la même façon qu'à votre arrivée. Prévoyez être deux personnes pour soulever et déplacer les tables qui sont lourdes et qui sont susceptibles d'endommager le plancher. Au besoin, vous pouvez demander à la personne responsable de l'accueil de vous aider.

Les confettis, les paillettes, riz, etc. ne sont pas acceptés dans la salle, ni à l'extérieur.

Nous vous demandons de jeter les déchets, de laisser les tasses souillées sur le plateau laissé à votre disposition, de fermer les fenêtres et de vous assurer que la porte du local soit verrouillée. Tout bris de matériel vous sera facturé excepté l'usure normale du matériel.

Nous demandons également votre collaboration afin que les espaces communs, notamment les toilettes, demeurent propres.

Perte – Vol

Après votre location, aucun matériel (de tout type que ce soit) ne doit rester dans la salle. Le Centre n'est pas responsable des objets perdus ou volés (bijoux, vêtements, lunettes, portefeuille, etc.). Nous avons toutefois une boîte d'objet perdu à l'accueil, demandez à la personne responsable de vérifier pour vous.

Modes de réservation

Voici les coordonnées afin de placer une réservation :

[450 378-0151](tel:4503780151)

accueil@cdchauteyamaska.com

Suite aux échanges visant à préciser la demande de location, un contrat est envoyé par courriel et officialise l'entente.

Confidentialité des locateurs

Le Centre est tenu à la confidentialité concernant l'identité des organismes et des clients ayant fait une réservation au Centre. Par conséquent, le Centre ne fournira pas le nom de ceux-ci à tout autre organisme et clients intéressés par le même local, dans la même plage horaire.

Ordre de priorité

Les salles sont louées selon l'ordre d'arrivée des demandes. Si un local désiré est déjà loué par un premier organisme, le Centre ne déplacera pas le premier organisme ayant fait une réservation de salle pour satisfaire la deuxième demande. Ce sera au deuxième organisme de trouver une autre salle correspondant à ses besoins.

Livraison de matériel, marchandises

Le locataire doit être présent lors de l'arrivée de matériel de location par des entreprises externes au Centre et lors du retour. Le Centre ne prend pas en charge les livraisons de marchandises.

Affichage de vos activités section presbytère

Il est interdit d'afficher sur les portes des salles ou à l'intérieur des locaux de réunion.

Dans l'entrée principale du Centre, un tableau blanc journalier affiche les activités dans les salles polyvalentes (119, 208, 222, 323). Pour ce faire, nous avons besoin des informations suivantes : nom et logo de l'organisme, nom de l'activité.

Il est interdit d'afficher vous-même sur ce tableau.

Animaux

Les animaux sont strictement interdits dans le bâtiment à l'exception des chiens-guides ou d'assistance. Toutefois, vous pouvez faire une demande spéciale pour une activité exceptionnelle (ex. : zoothérapie).

Permis d'alcool

Si vous souhaitez consommer de l'alcool sur place, vous devez faire une demande d'un permis d'alcool à la Régie des alcools, des courses et des jeux. Nous vous invitons à visiter le lien suivant : www.racj.gouv.qc.ca vous devez remplir le formulaire de demande (RACJ-1060) et le faire signer par le gestionnaire du Centre. Vous pourrez ensuite le faire parvenir à la RACJ.

À partir de 50 personnes, un appareil sera obligatoire à la section église.

Le permis devra être affiché le jour de l'activité et une copie devra être envoyée où donnée l'accueil bureau 111 et ou accueil@cdchauteyamaska.ca

Demande d'utilisation d'un bien municipale

Si vous souhaitez utiliser le terrain extérieur pour une activité, il vous faut demander à la municipalité l'autorisation d'utiliser le terrain, **en remplissant une demande d'utilisation d'un bien municipal au (450) 776-8352.**

Service incendie de Granby

Pour les locations de plus de 50 personnes dans l'église, nous devons soumettre votre demande avec votre plan de salle au Service de prévention des incendies de la Ville de Granby avant de vous autoriser la location de cette salle. Une fois l'autorisation accordée, vous devrez signer un contrat pour signifier que vous acceptez les recommandations émises par cette instance.

Prendre note qu'une visite des lieux et des installations peut être effectuée par un membre du personnel du Service des Incendies – division prévention, à tout moment lors de la réservation.

Si vous ne respectez pas les conditions établies dans le processus de validation avec ce Service, l'activité pourrait être annulée sur-le-champ par la personne en autorité (préventionniste, pompier, police).

Le Centre ne sera pas responsable des dommages que cela pourrait vous causer et il n'y aura aucun remboursement possible.

Procédure d'évacuation

CONSIGNES pour les usagers & locataires

*** Tous les locataires et locateurs de salles doivent acheminer les consignes suivantes à leurs collègues, participants et visiteurs.**

Lors du déclenchement d'une alarme :

- 1) **Arrêtez** immédiatement votre travail.
- 2) **Fermez** les **fenêtres** et **portes**.
- 3) **Informez** vos collègues et vos participants de quitter rapidement en indiquant la sortie de secours la plus près.
- 4) **Soyez à l'écoute** des directives du responsable de votre étage.
- 5) **Sortez calmement** en utilisant les escaliers. **Tenez bien la rampe** dans les escaliers de façon à ne pas tomber.
- 6) **Quittez le bâtiment** et rendez-vous au point de rassemblement (**trottoir entrée principale**).
- 7) **Gardez le silence** le plus possible afin d'entendre les consignes du responsable de l'étage et faciliter les communications avec les pompiers.



NE PRENEZ PAS L'ASCENSEUR, il arrête automatiquement au déclenchement du système d'alarme.

LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE DOIVENT SE TENIR À L'ENDROIT DÉSIGNÉ DANS LA CAGE D'ESCALIER.

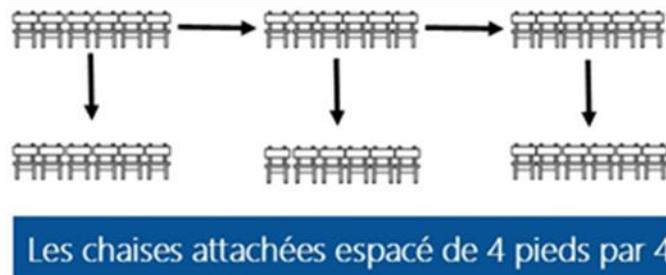
NE PRENEZ PAS LE TEMPS DE RAMASSER VOS EFFETS PERSONNELS.

NE RETOURNEZ DANS L'ÉDIFICE SOUS AUCUN PRÉTEXTE.

EN CAS DE DOUTE
VOUS DEVEZ ÉVACUER L'IMMEUBLE.

Sécurité

- S'assurer que le public n'ait pas accès aux installations et équipements électriques;
- Ne rien laisser dans les corridors (roll-up, poussette, etc.);
- Interdiction de fumée synthétique et de flamme nue à l'intérieur de l'établissement (bougie, encens, etc.);
- Le locataire s'engage à respecter et à faire respecter aux participants, participantes l'interdiction de fumer, en conformité avec la Loi sur le tabac.
- Le locataire assume la surveillance des lieux et s'assure que toute réglementation applicable soit respectée;
- Le locataire doit s'assurer que les fenêtres et lumières soient fermées et les portes verrouillées en quittant la salle de location, sans la présence d'un appareil. Avec appareil : vous devez l'aviser lorsque vous quittez la salle, vous aurez à vérifier ensemble que tout est remis en place;
- Le locataire s'assure que tous les responsables de l'événement aient un moyen de communication en cas d'incendie ou autres situations d'urgence;
- Le locataire s'assure que les sorties d'évacuation soient maintenues en bon état et ne soient pas obstruées ;
- Dans la **section Église**, pour plus de 60 chaises en disposition-conférence, celles-ci doivent être attachées aux pieds à l'aide d'attaches de plastique (que vous devez fournir). Les sièges doivent être placés en rangées espacées entre elles par un dégagement d'au moins 4 pieds mesuré horizontalement entre l'aplomb du dossier des sièges;



Pour la sécurité de tous, assurez-vous que l'assurance responsabilité de votre organisation ou personnel couvre les frais en cas de dommages ou blessures lors de vos activités à l'extérieur de votre organisme, par conséquent lors de vos locations au Centre. Assurez-vous d'avoir, dans votre équipe ou entourage, une personne formée en premiers soins et en réanimation cardiorespiratoire afin d'intervenir au besoin.

Les salles ne disposent pas de trousse de premiers soins, prévoyez d'apporter une trousse lors de votre réservation.

Le Centre est muni d'un défibrillateur en face du bureau de l'Accueil.

Chutes de neige

Durant la période hivernale, des chutes de neige peuvent survenir rapidement. Le toit métallique à forte inclinaison rend impossible la rétention de la neige. Toute personne fréquentant le Centre doit être au courant des risques de chute de neige. Des affiches « chutes de neige » sont installées sur les murs extérieurs près des lieux où cela est possible. Toute chute de neige doit être immédiatement rapportée à l'accueil ou l'équipe du CCRG ou de la CDC présente au rez-de-chaussée.

Section presbytère – règles de sécurité durant l'hiver

Durant la période hivernale, la porte d'entrée du côté du stationnement ne doit être utilisée uniquement comme sortie de secours (nouvelle directive de février 2023). Cette mesure vise à protéger les visiteurs et employés des chutes de neige. Cette directive est valide de novembre à avril ou lors de tout avis envoyé par courriel aux locataires et utilisateurs du Centre. Lorsque cette directive est effective, la porte de côté est fermée à clé, mais peut être utilisée comme sortie de secours. Toute personne doit alors entrer par la porte d'entrée principale donnant sur la rue Saint-Antoine Nord puisque le risque de chute de neige ou de glace est beaucoup moins important.

Section église – règles de sécurité durant l'hiver

Retrait des bottes à l'entrée

Durant l'hiver, nous demandons aux personnes entrant dans la section Église de retirer leurs bottes à l'entrée et d'apporter des souliers ou pantoufles afin de les porter une fois avoir passé le hall d'entrée. Cette directive vise à éviter que des cailloux ou de l'eau ne se retrouvent sur le plancher, ce dernier étant utilisé pour des activités sportives avec les enjeux de sécurité que cela peut occasionner (ex. : glisser, tomber, se blesser). Un balai, une pelle et du sel de déglacage se retrouvent dans le portique de l'église et peuvent être utilisés au besoin.

Bâtiment accessible et adapté : section Presbytère seulement

La **section Presbytère** du Centre est accessible et adaptée. Les éléments suivants sont présents afin de faciliter l'accès aux personnes vivant avec une mobilité réduite :

- Présence d'une personne à l'accueil;
- Bouton presseur pour les portes extérieures;
- Les toilettes répondent aux normes d'accessibilité;
- Salles de bain avec barre d'appui;
- Ascenseur (boutons en braille);
- Escalier avec main courante de chaque côté;
- Hauteur de la signalisation;
- Lumières automatiques dans les salles de bain;
- Interrupteurs abaissés pour les lumières;
- Prises de courant électriques et téléphoniques adaptées;
- Poignées de porte adaptées (en bec de canne);
- Fauteuils roulants disponibles à l'accueil (gracieuseté du Club Kiwanis de Granby et de M. Jean-Marie St-Onge);
- Table à langer pour bébés.

Pour l'ensemble du Centre :

- Stationnements pour triporteur et quadriporteur;
- Stationnements pour personnes à mobilité réduite;

Personnes à mobilité réduite

La Ville de Granby demande par mesure préventive que les groupes de personnes à mobilité réduite, assemblées dans l'une des salles du Centre, prévoient la présence d'une personne responsable et/ou d'une personne qui accompagne capable de déplacer les personnes lors de situations d'urgence. Nous entendons par mobilité réduite, tant les personnes se déplaçant avec l'aide d'une canne, en triporteur ou quadriporteur, en fauteuil roulant, vivant avec un handicap visuel, ainsi que les enfants en bas âge.

Cellulaire

Afin d'offrir des conditions idéales de réunion, de formation, de travail pour les usagers et le personnel au Centre, nous demandons aux utilisateurs et utilisatrices de cellulaire de ne pas téléphoner dans les corridors et si nécessaire, de parler à voix basse.

Nous demandons également pour toute demande de location de fournir les numéros de cellulaires des personnes responsables sur place lors d'activités dans les salles de location pour pouvoir communiquer avec elles en cas d'urgence.

Stationnement

Il y a des stationnements tout autour de Centre. Il est interdit de stationner devant l'entrée sur le côté de l'édifice. La zone débarcadère (15 minutes) se trouve à l'avant, devant la porte de garage.

Environnement

Le Centre dispose d'un bel espace vert : un jardin collectif, des tables à pique-nique et une balançoire pour vous détendre au temps de la pause. À l'entrée du Centre, il a différentes boîtes pour récupérer les batteries, crayons, attaches à pains et les languettes de canettes. Le Centre dispose de poubelle, recyclage, récupération de canettes ainsi que de bac à compost intérieur et extérieur.

Restaurants et traiteurs

Le Centre se trouve à deux minutes de la rue Principale où sont situés plusieurs restaurants, de la restauration rapide, des épiceries, etc. Il est également possible de vous faire livrer votre repas ou d'utiliser un service traiteur.

Vous êtes responsables de vos réservations ainsi que de retourner le matériel.

Services à faible coût

- La trousse « Pause-café » vous permettant de préparer 12 tasses de café à coût avantageux! La trousse comprend un sachet de café, portions individuelles de lait, de sucre, bâtonnets et filtre à café;
- La trousse « Pause-café avec thé et tisane »;
- La trousse « Pause-café avec thé, tisane et chocolat chaud »;
- Breuvage en vente à l'accueil (boissons gazeuses, eau) ;
- Service de photocopies.

Lors de votre réservation, informez-vous pour connaître le coût de ces services.

Contactez-nous

Pour toutes questions ou demande d'information

Centre communautaire Richard Goulet / 170, rue Saint-Antoine Nord, Bureau 111

Granby (QC) J2G 5G8

450 378 – 0151

accueil@cdchauteyamaska.ca

<https://www.facebook.com/centrecommunautaire-richardgoulet>
<https://www.cdchauteyamaska.ca/centrecommunautaire-richardgoulet>

Descriptions des salles

É	Salles presbytère		119	208	222	323
	Q		Nombre de personnes en réunion (régulier)	24	16	12
		Nombre de personnes en réunion (COVID)*	12	8	4	14
U		Nombre de personnes en conférence (régulier)*	35	-	-	40
I		Accès wifi	X	X	X	X
		Projecteur – Écran	X	X	X	X
P		Système de son*	-	-	-	-
E		Tableau blanc avec crayons	X	X	-	X
		Téléphone sortant	X	X	-	X
M		Comptoir	X	X	X	X
		Flip-chart*	SD	SD	SD	SD
E		Frigo	X	X	X	X
		Évier	-	X	X	-
N		Cafetière 12 tasses et bouilloire	X	X	X	X
		Ventilateur	X	X	X	X
T		Tasses à café	X	X	X	X
		Cruche d'eau	X	X	X	X
S		Nombre de tables	10	9	2	10
		Nombres de chaises	20	15	8	35
		Personne à mobilité réduite	X	X	X	X
		Salle de bain intégrée dans le local	-	X	-	X

Non inclus dans les salles

Air conditionné, ordinateur portable, cafetière 40 tasses, nappes, linges à vaisselle et endroit de rangement pour votre matériel. Sachez que vous pouvez emprunter à faible coût, du matériel à la CDC Haute-Yamaska.

É Q U I P E M E N T S	Salles nef, chœur et sous-sol		Chœur	Nef	R (sous-sol)
		Nombre de personnes en réunion	20	60	60
		Nombre de personnes en conférence	40	120	60
		Accès wifi	-	-	-
		Projecteur – Écran	SD	SD	SD
		Système de son*	SD	SD	SD
		Flip-chart	SD	SD	SD
		Frigo	-	-	-
		Évier	-	-	-
		Ventilateur	SD	SD	SD
		Nombre de tables	SD	SD	SD
		Nombre de chaises	40	120	60
	Personne à mobilité réduite	-	-	-	

* Légende : SD = sur demande (frais supplémentaires pour le système de son).

Non inclus dans les salles

Air conditionné, ordinateur portable, cafetière 40 tasses, nappes, linges à vaisselle et endroit de rangement pour votre matériel. Sachez que vous pouvez emprunter à faible coût, du matériel à la CDC Haute-Yamaska.

Important : dans les salles Nef et Chœur, il n'y a qu'une toilette !

Les salles Chœur, Nef et R sous-sol, ne disposent pas de trousse de premiers soins. Le Centre est muni d'un défibrillateur en face du bureau de l'accueil et d'un défibrillateur dans le portique de l'église Saint-Benoît. Composez immédiatement le 911 et ensuite le numéro de l'accueil 450-378-0151 ou le cellulaire 450 521-7010, la personne à l'accueil va se déplacer rapidement.